

TITRE VI - ORGANISMES

Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2023

Min. ord.	PR	A.B.			Code fct	LIBELLES	Crédits initiaux	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			C.E.	C.L.
						<i>Agence wallonne de l'air et du climat</i>		
						Programme 01 Fonctionnel		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
TE	01	11	11	01	05300	Remboursement des rémunérations et allocations du personnel	695	695
HE	01	11	11	02	05300	Remboursement des rémunérations et allocations du personnel - Climat	0	0
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	695	695
						TOTAL pour le programme 01	695	695
						Programme 02 Politique de l'Air		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
TE	02	12	11	01	05300	Frais de fonctionnement, moyens de communication, véhicules, frais d'entretien, moyens informatiques spécifiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	200	180
TE	02	12	11	02	05300	Analyses, études, relations publiques en matière de qualité de l'air	1 770	1 612
TE	02	12	11	03	05300	(Nouveau) Etude dans le cadre du PRW - 317 - 114	0	0
TE	02	32	00	01	05300	Subvention au secteur privé en matière de politique de l'air	0	0
TE	02	35	40	01	05300	(Modifié) Contribution à des organismes internationaux	30	30
TE	02	35	60	01	05300	Exécution du programme Fast Start et interventions dans les projets internationaux en matière de développement durable	0	90
TE	02	41	40	01	05300	Subvention pour l'exploitation des réseaux de mesure de la qualité de l'air	0	0
TE	02	41	40	02	05300	Subvention ad hoc pour des missions de service public de surveillance de la qualité de l'air confiée à l'AwAC et mise en œuvre par l'ISSeP	165	165
TE	02	43	22	01	05300	Subvention aux pouvoirs locaux pour la protection de l'air	0	0
TE	02	44	30	01	05300	Subventions de formations dans le cadre des missions de l'Agence	12	12
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	2 177	2 089
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>		

TITRE VI - ORGANISMES

Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2023

Min. ord.	PR	A.B.			Code fct	LIBELLES	Crédits initiaux	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			C.E.	C.L.
						<i>Agence wallonne de l'air et du climat</i>		
TE	02	61	41	01	05300	Subvention en matériel pour l'exploitation des réseaux de mesure de la qualité de l'air	0	0
TE	02	72	00	01	05300	Construction de bâtiments - Stations de mesure de la qualité de l'air	162	250
TE	02	74	10	01	05300	Achat de matériel de transport - Air	0	0
TE	02	74	22	01	05300	Achat de biens meubles et achat de biens meubles spécifiques aux réseaux de mesure de la qualité de l'air	100	100
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	262	350
						TOTAL pour le programme 02	2 439	2 439
						Programme 03 Politique du Climat		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
HE	03	12	11	01	05300	Analyses, études, relations publiques en matière de changements climatiques	970	950
HE	03	12	11	02	05300	Etudes dont les résultats appartiennent à l'AwAC (climat)	0	0
HE	03	12	11	03	05300	(Nouveau) Etudes dans le cadre du PRW (66-317)	0	0
HE	03	32	00	01	05300	Subvention au secteur privé en matière de politique du climat	39	70
HE	03	33	00	01	05300	Subvention aux ASBL en matière de politique du climat	520	550
HE	03	35	40	01	05300	Contribution à des organismes internationaux	13 300	13 300
HE	03	35	40	02	05300	Contributions à des organismes internationaux dans le cadre de l'utilisation du Fonds Kyoto - CODE 8	0	0
HE	03	35	60	01	05300	Mise en œuvre de projets bilatéraux internationaux en faveur du climat	500	459
HE	03	43	22	02	05300	Subventions aux pouvoirs locaux pour la protection du climat	0	0
HE	03	45	24	01	05300	Subventions à des universités relatives à la recherche en matière de climat	275	275
HE	03	45	24	02	05300	(Nouveau) Subventions à des universités - PRW 65	0	0
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	15 604	15 604
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>		
HE	03	52	10	01	05300	Subventions aux organismes privés pour investissement en matière de politique climat	0	0
HE	03	52	10	02	05300	Aides à l'investissement aux entreprises privées	0	0
HE	03	63	21	01	05300	Subvention aux pouvoirs locaux pour investissements en matière de politique climat	0	0
HE	03	74	22	02	05300	Achat de matériel autre que matériel de transport y compris les licences d'exploitation de logiciels - Climat	50	50

TITRE VI - ORGANISMES

Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2023

Min. ord.	PR	A.B.			Code fct	LIBELLES	Crédits initiaux	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			C.E.	C.L.
						<i>Agence wallonne de l'air et du climat</i>		
HE	03	74	40	01	05300	Achat de biens incorporels	0	0
HE	03	74	80	01	05300	Etudes dont les résultats appartiennent à l'AwAC	0	0
HE	03	81	51	01	05300	Participations à des organismes publics en vue de financer des investissements en faveur du climat	0	0
HE	03	81	70	01	05300	Achats de certificats verts (temporisation)	40 000	40 000
HE	03	84	24	01	05300	Participations à l'étranger	0	0
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	40 050	40 050
						TOTAL pour le programme 03	55 654	55 654
						Programme 99 Plan de Relance de la Wallonie (PRW)		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
TE	99	12	11	03	05300	Mettre en place un suivi régional des stocks de carbone dans les sols - PRW-114	0	150
TE	99	12	11	04	05300	Etude prévention risques climatiques et sanitaires-PRW-317	0	600
HE	99	12	11	05	05300	Etude prévention risques climatiques et sanitaires-PRW-317	0	900
HE	99	12	11	06	05300	Développer des indicateurs de pilotage de la transition (PRW - 066)	0	0
TE	99	12	11	07	05300	(Nouveau) Analyser la mise en place d'un système de rémunération des externalités positives des exploitations (PRW - 207)	700	700
HE	99	12	11	08	05300	(Nouveau) Plan Transition Unifs et Hautes écoles et Territoires ruraux (PRW - 065)	4 000	2 800
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	4 700	5 150
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>		
HE	99	51	12	01	05300	Inciter à la mise en place de techniques innovantes de gestion du CO2 (PRW - 067)	8 000	2 000
HE	99	74	22	03	05300	Renforcer des outils d'audits nécessaires au monitoring du carbone - PRW-068	0	0
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	8 000	2 000
						TOTAL pour le programme 99	12 700	7 150
						TOTAUX GENERAUX DES DEPENSES	71 488	65 938
						<i>Total TITRE I - DEPENSES COURANTES</i>	23 176	23 538
						<i>Total TITRE II - DEPENSES DE CAPITAL</i>	48 312	42 400